

Duplicata

: .

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ARLES

41 RUE DE LA REPUBLIQUE
13200 ARLES
MINITEL :3617 INFOGREFFE
TRIBUNAL: 04.90.52.20.30
GTC 04.90.96.57.80/FAX 04.90.93.07.21

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES
MARIES DE LA MER

HOTEL DE VILLE
LES STES MARIES DE LA MER
13460 SAINTES MARIES DE LA MER

V/REF :

N/REF : 83 B 79 / 2005-A-936

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ARLES certifie qu'il a reçu le 30/09/2005,

NOMINATION DE M. B. REYNAUD EN QUALITE DE REPRESENTANT PERMANENT DE LA
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS EN REMPLACEMENT DE M. HALOIN P. EN DATE DU
06.07.04

P.V. du conseil d'administration du 21/02/2005

- ADMINISTRATEURS PRENNENT ACTE DE LA NOM. DU NVEAU REPRESENTANT DE
LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNAT° AU CA DE LA SEMIS, M. B REYNAUD EN
REMPLACEMENT DE M. HALOIN

Concernant la société

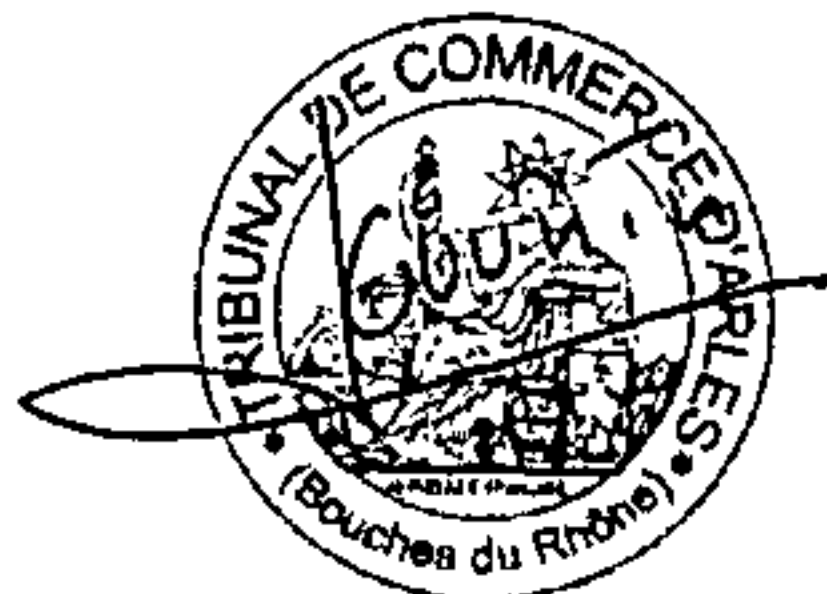
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER
Société anonyme d'économie mixte
HOTEL DE VILLE
LES STES MARIES DE LA MER
13460 SAINTES MARIES DE LA MER

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-A-936 le 30/09/2005

R.C.S. ARLES 328 579 214 (83 B 79)

Fait à ARLES le 30/09/2005,

Le Greffier





CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Marseille, le 6 juillet 2004

DIRECTION REGIONALE
PROVENCE ALPES COTE AZUR

Le Directeur Régional

Références : JG-04-198

Monsieur le Président
de la SEMIS
Avenue Théodore Aubanel
B.P. 74
13460 Les Saintes Maries de la Mer

Objet : Désignation d'un représentant permanent / représentant légal

Je soussigné, Christian Olivérès, Directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations pour la Région Provence Alpes Côte d'Azur, domicilié 19 place Jules Guesde – B.P. 2119 – 13203 Marseille Cedex 01, agissant en vertu d'un arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'Etablissement en date du 23 décembre 2002,

désigne Monsieur Bertrand Reynaud, Chargé de développement territorial pour la Région Provence Alpes Côte d'Azur, domicilié 19 Place Jules Guesde, BP 2119, 13203 Marseille cedex 01

en qualité de représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, dans les termes de l'article L 225-20 du Code de Commerce au conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte des Saintes Maries de la Mer (SEMIS), en remplacement de Monsieur Patrick Haloin.

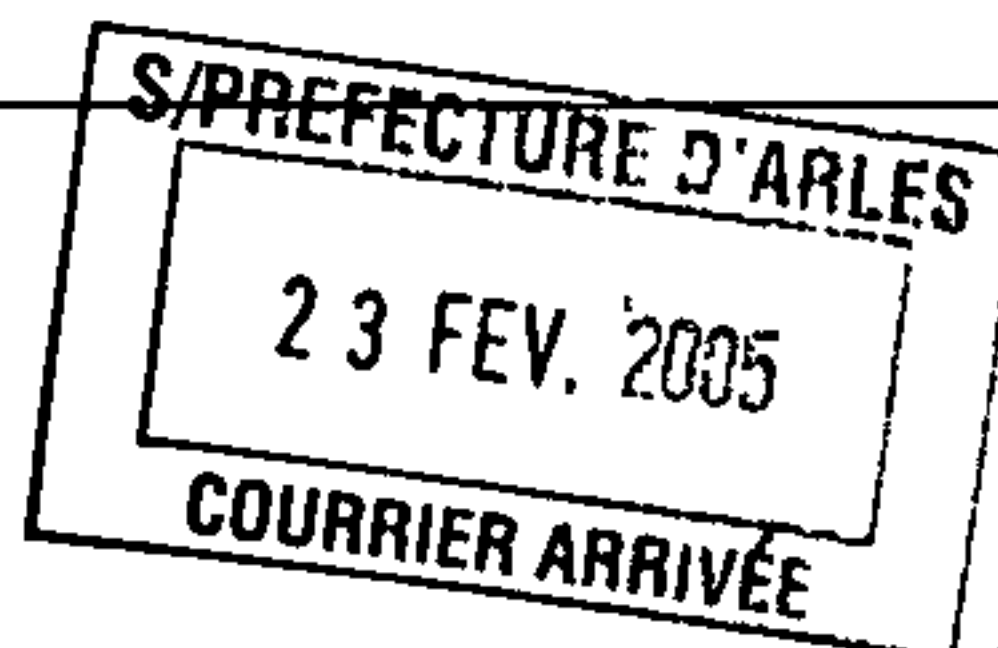
Conformément à l'article 78 du décret du 23 mars 1967, les présents pouvoirs sont donnés pour la durée du mandat de membre du conseil d'administration conféré à la Caisse des dépôts et consignations.

Monsieur Bertrand Reynaud est en outre mandaté pour être le représentant légal de la Caisse des dépôts et consignations et, en cette qualité, assister à toutes les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, émettre tout avis et prendre part à tout vote. En cas d'empêchement, Monsieur Bertrand Reynaud est autorisé à donner délégation, à qui il appartiendra, d'exercer son mandat de représentant légal.

Christian Olivérès

P.S. : Troisième original remis à Monsieur Bertrand Reynaud

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMIS
DU 21 FEVRIER 2005



Le Conseil d'Administration a été régulièrement convoqué le 24 janvier 2005.

L'an deux mille cinq, le vingt et un février à onze heures, le Conseil d'Administration de la SEMIS s'est réuni au Relais Culturel des Saintes Maries de la Mer, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° - Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 15 décembre 2004,*
- 2° - Prise d'acte du nouveau représentant permanent de la CDC,*
- 3° - Présentation du Résultat probable 2004,*
- 4° - Budget 2005,*
- 5° - Travaux 2005,*
- 6° - Autorisation de Découvert 2005,*
- 7° - Questions diverses :*
 - * Etude « Ports propres »*

Les administrateurs suivants étaient présents :

La h

CR

Pour la Commune :

MM. Roland CHASSAIN, Roger DE MURCIA, Eric VICENTE, Mme Geneviève BOESPFLUG

Pour l'Office de Tourisme :

M. Olivier NOËL

Pour la Caisse des Dépôts et Consignations :

M. Bertrand REYNAUD

Pour la Caisse d'Epargne :

M. Eddy LAMOUREUX

Absents excusés :

M. Daniel ARNAUDET, ayant donné pouvoir à M. CHASSAIN,

M. Yvon VIVES, ayant donné pouvoir à M. NOËL,

M. Alain DONNAREL, ayant donné pouvoir à M. LAMOUREUX.

MM. SALMOCHI et ALENGRIIN étaient absents pour des raisons de santé.

*Assistaient également à la séance, outre Mme Claire DUFOUR PELLETIER,
Commissaire aux Comptes,*

M. Roger ZIMMERMANN, Directeur de la SEMIS,

M. Christian SEVERAC, Chef-Comptable de la SEMIS,

Melle Pascale SARTORI, représentante de la DUP au sein du C.A.,

Mme Chantal GARNIER, assurant le secrétariat du C.A.,

Le Président ouvre la séance à 11 H, remercie les administrateurs de leur présence et présente Melle Pascale SARTORI, la nouvelle représentante de la DUP au sein du Conseil d'Administration. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

1° - Approbation du Procès Verbal du C.A. du 15 décembre 2004

Le Procès Verbal du Conseil d'Administration du 15 décembre 2004 n'a été l'objet d'aucune remarque ni modification de la part des Administrateurs.

Mis au vote, ce Procès Verbal a été approuvé à l'unanimité.

R

CR
2

2° - Prise d'acte du nouveau représentant permanent de la CDC

Nous prenons acte ce jour de la nomination du nouveau représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations au sein du Conseil d'Administration de la SEMIS, Monsieur Bertrand REYNAUD, en remplacement de Monsieur Patrick HALOIN, en date du 6 juillet 2004.

3° - Présentation du Résultat probable 2004

M. ZIMMERMANN lit le rapport de gestion.

Concernant les divers mouvements de personnel, le Président explique que cette polyvalence a été très positive pour la SEM et que cela a donné de nouvelles perspectives aux salariés qui ont dû changer leurs habitudes de travail. Mme DUFOUR confirme qu'il faut se servir du dynamisme de certaines personnes pour « remotiver » un service et qu'il faudrait peut-être l'envisager pour d'autres sites.

Sur le plan économique, M. CHASSAIN souligne que le problème touche l'Europe et qu'il faut essayer de faire venir plus de clientèle hors saison et pour cela développer la promotion de notre outil.

M. ZIMMERMANN commente le tableau du compte de résultat probable par activité et annonce une petite diminution du chiffre d'affaires avec un résultat négatif de 3 945 euros.

4° - Budget 2005

Le budget a été élaboré avec prudence et nous pouvons constater que nous manquons de marge de manœuvre, nous avons vendu des mobil-homes en 2004 mais ce seront les derniers car les nouveaux qui ont été commandés sont plus solides et dureront plus longtemps.

Mis au vote, le budget 2005 a été approuvé à l'unanimité.

5° - Travaux 2005

Le Président nous informe que plus que 4 millions d'euros d'investissement ont été réalisés depuis 1995, que le capital de la SEM a été augmenté par incorporation des réserves, et qu'en 2007, nous aurons terminé de payer l'emprunt pour le port, les annuités ont été très lourdes à gérer.



M. ZIMMERMANN nous explique qu'il y a un gros potentiel à exploiter sur le Rhône, avec Port Dromar pour l'instant et peut-être l'Amarée plus tard, avec par exemple la navette du Clos qui pourrait véhiculer les plaisanciers vers le village.

M. CHASSAIN ajoute que les carcasses qui encombrent le Petit Rhône vont être enlevées cette année.

Mis au vote, le plan de travaux 2005 a été approuvé à l'unanimité.

6° - Autorisation de Découvert 2005

Comme les années précédentes, nous avons besoin de solliciter la Lyonnaise de Banque pour le renouvellement d'une ligne de court terme à hauteur de 115 000.00 euros.

Mise au vote, cette décision a été approuvée à l'unanimité.

7° - Questions diverses

- Ports Propres : La Région nous subventionne pour la réalisation d'une étude à hauteur de 80 % et pour les travaux à hauteur de 40 %. Les appels d'offres vont être faits cette semaine, nous devons faire un bac de décantation pour l'aire de carénage et prévoir une pompe pour les eaux usées des bateaux. Mise au vote, cette décision est adoptée à l'unanimité.
- Cession d'actions : nous avons été informés par courrier de la décision de cession des actions de la SCET à la CDC et nous soumettons cette cession à l'agrément du Conseil d'Administration. Mise au vote, cette décision a été approuvée à l'unanimité.

Le Président propose un tour de table :

- Mme DUFOUR précise que la SEM s'est dotée d'un nouveau logiciel « Hordyplan » pour gérer au mieux les besoins des postes à occuper et les simulations de coût, ce qui permettra de contrôler au plus juste les charges de personnel. Le Président ajoute que cette gestion est importante pour éviter les dérapages et insiste sur le fait que les chefs de service doivent établir les plannings de leurs agents en fonction des besoins.
- Mme GIRARD nous informe que M. CALBO va être remplacé et que le Crédit Agricole reste à notre disposition.

- *M. CHASSAIN précise un point qui lui paraît important, notamment au niveau de l'Office de Tourisme : le mot « Camargue » est de plus en plus utilisé par nos voisins pour leur promotion, même si les villes ou villages qui l'utilisent ne sont pas situés dans le périmètre du parc. Il faudrait essayer de définir ce périmètre pour protéger notre titre de « Capitale de la Camargue ». M. NOËL précise que cela pourra faire partie du travail de l'attachée de presse.*
- *Autre point auquel tient le Président : la création d'un magasin au sein de la SEMIS avec un magasinier et un logiciel de gestion qui permettait une surveillance des entrées et sorties de matériel.*

Le Président remercie les administrateurs présents et le personnel pour le travail fourni ; plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 45.

Le Président,



Un Administrateur,

